

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : ENV-MR-2016-012
Direction générale : de l'environnement
Service : des matières résiduelles
Objet : Adoption du budget 2017 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière
Date : 2016-10-13

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Les prévisions budgétaires 2017, adoptées à la séance du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière (RIGDCC) du 20 septembre 2016, doivent être approuvées par chacune des municipalités membres. La Régie est composée de deux municipalités membres, soit Saint-Lambert-de-Lauzon et la Ville de Lévis.

Sur un budget total estimé de 4 528 550 \$ la quote-part à être versée par la Ville de Lévis, calculée par la Régie, est établie à 3 705 300 \$ pour l'année 2017. Ce montant représente une augmentation 5,69% par rapport à l'année précédente. En 2016, la quote-part de la Ville de Lévis était de 3 505 650 \$ sur un budget total de 4 375 750 \$. Pour 2017, la Régie a été forcée d'augmenter légèrement son tarif pour couvrir ses coûts d'exploitation et se conformer à de nouvelles directives comptables émanant du MAMOT. Il en coûtera 96 \$ par tonne métrique de déchets en 2017 comparativement à 91 \$ par tonne en 2016.

Le budget 2017 de la RIGDCC inclut les dépenses courantes d'opération, les frais de fermeture ainsi que les remboursements des immobilisations à long terme déjà engagées et celles prévues dans le plan triennal d'immobilisations 2017-2018-2019. Le budget 2017 et le PTI sont présentés en annexe.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

Non applicable.

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Le budget de la Régie doit obligatoirement être adopté avant l'adoption de celui de la Ville.

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2017	2018	2019
		Voir le tableau ci-dessous		

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

Les montants budgétés pour 2017 pour l'élimination des déchets au LET de Saint-Lambert-de-Lauzon correspondent aux dépenses estimées.

ESTIMATIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE DE LÉVIS POUR L'ENFOUISSEMENT (2017)

Coûts	Source	2017
02 451 21 951	Déchets résidentiels	205 824 \$
02 451 21 952	Déchets commerciaux	2 208 000 \$
02 451 21 953	Déchets roll-off	672 000 \$
02 452 21 446	Rejets recyclage	119 400 \$
02 453 20 951	Encombrants	124 800 \$
02 453 20 952	Déchets TP	81 600 \$
	TOTAL Ville de Lévis:	3 411 624 \$

Quote-part de Lévis à la Régie pour 2017 **3 705 300 \$**

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : 02-451-21-951 / 952 / 953
02-452-21-446 ; 02-453-20-951 / 952
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :


Commentaires

Numéro du projet PTI : _____ Montants 2016 _____ 2017 _____ 2018 _____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date : 25 octobre 2016

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

CE du 1^{er} novembre 2016
CV du 14 novembre 2016

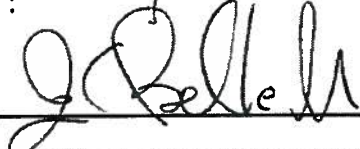
PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence

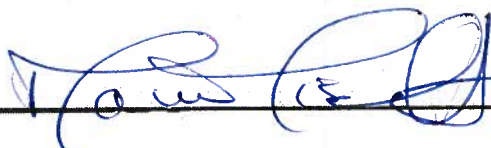
RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au Conseil de la Ville d'adopter les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière pour l'année 2017, tel qu'adopté par son conseil d'administration par sa résolution 59-16.

Liste des pièces jointes : Annexe 1 Budget 2017 de la RIGDCC
Annexe 2 PTI 2017-2018-2019 de la RIGDCC

Préparé par : <u>Doris Dumas</u>		Titre d'emploi : <u>Coordonnatrice du PGMR</u>	
Recommandé par :  <u>25.10.2016</u>			
 Christian Paré Chef de service	<u>25.10.2016</u> Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : <u>25/10/2016</u>	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
--

Signature de la Direction générale :  Date : 2016-10-27



RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE GESTION DES DÉCHETS
DES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière, tenue le 20 septembre 2016 au siège social, 1114, rue du Pont à Saint-Lambert-de-Lauzon.

RÉSOLUTION NUMÉRO 59-16

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE POUR L'ANNÉE 2017

Il est proposé par
Appuyé par
Et résolu à l'unanimité

QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2017 démontrant des revenus et des dépenses de 4 528 550 \$ et ventilés comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	2016	2017
REVENUS		
ENFOUISSEMENT		
2020 Revenus provenant de Saint-Lambert-de-Lauzon	225 450 \$	230 750 \$
2030 Revenus provenant de Lévis	3 505 650 \$	3 705 300 \$
<i>Taux de facturation pour chaque tonne</i>	91.00 \$	96.00 \$
AUTRES SERVICES RENDUS		
2300 Entreposage de sols décontaminés	22 500 \$	40 000 \$
2320 Revenus de la déchetterie	10 000 \$	12 000 \$
2350 Acceptation de tamis	225 000 \$	300 450 \$
2400 Autres clients	100 000 \$	124 850 \$
2410 Résidus de recyclage	68 250 \$	115 200 \$
AFFECTATIONS		
2800 Affectation du surplus	168 900 \$	0 \$
2820 Affectation de fonds réservés	50 000 \$	0 \$
TOTAL DES REVENUS	4 375 750 \$	4 528 550 \$
DÉPENSES		
CONSEIL D'ADMINISTRATION		
3000 Rémunération et allocation - Membres du Conseil	10 750 \$	11 000 \$
3001 Cotisations de l'employeur - Membres du Conseil	2 800 \$	3 300 \$
3020 Frais de déplacement - Membres du Conseil	450 \$	1 250 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
3100 Rémunération - Cadres	184 300 \$	191 050 \$
3101 Cotisations de l'employeur	39 100 \$	40 400 \$
3120 Rémunération - Sommeaires	4 000 \$	2 800 \$
3121 Cotisations de l'employeur	500 \$	350 \$
3140 C.S.S.T - Gestion financière	3 100 \$	3 200 \$
3200 Frais de déplacement	800 \$	1 800 \$
3210 Formation et congrès	1 500 \$	3 750 \$
3250 Frais de poste	150 \$	100 \$
3300 Dépenses de communications - Gestion financière et adm	5 000 \$	5 000 \$
3350 Dépenses de publicité et d'information - Gest. fin	800 \$	800 \$
3420 Honoraires professionnels	10 200 \$	10 200 \$
3500 Cotisations à des associations et des abonnements	2 150 \$	3 600 \$
3550 Fournitures de bureau, imprimés et livres	1 100 \$	1 200 \$
3570 Impressions et reproductions	1 200 \$	1 200 \$
3600 Aliments et boissons	50 \$	50 \$
3640 Frais de banque	700 \$	650 \$
AUTRES DÉPENSES		
3730 Taxes municipales	850 \$	800 \$
3800 Entretien et réparation des bâtiments - Gestion fin. et adm.	3 500 \$	5 150 \$
3810 Entretien des équipements	2 900 \$	2 900 \$
3850 Électricité - Bureau	2 000 \$	2 200 \$
3860 Articles de nettoyage	100 \$	150 \$

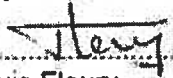
HYGIÈNE DU MILIEU - Matières résiduelles		
4000 Rémunération - Exploitation	121 450 \$	129 250 \$
4001 Cotisations de l'employeur - Exploitation	27 800 \$	30 650 \$
4040 C.S.S.T. - Exploitation	2 900 \$	3 100 \$
4050 Frais de déplacement - Exploitation	600 \$	600 \$
4100 Dépenses de communications - Exploitation	3 350 \$	2 850 \$
4120 Dépenses de publicité et d'information - Exploitation	1 100 \$	300 \$
4130 Honoraires, consultations	20 000 \$	35 000 \$
4150 Compensation à la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon	137 900 \$	140 300 \$
4210 Assurances générales et cautionnement	31 700 \$	33 000 \$
4220 Echantillonnage des eaux	21 300 \$	21 300 \$
4300 Immatriculation du véhicule	500 \$	500 \$
4310 Entretien et réparations du véhicule	1 000 \$	1 300 \$
4320 Essence du véhicule	1 700 \$	1 500 \$
4350 Services techniques	23 550 \$	33 000 \$
4380 Station de traitement	70 000 \$	9 000 \$
4380 Lutte aux goélands	2 000 \$	200 \$
4390 Assistance technique	108 150 \$	104 550 \$
4400 Dépenses d'activités de fermeture	258 150 \$	376 900 \$
4420 Taxe à l'enfouissement	900 950 \$	917 150 \$
4430 Honoraires - Fiducie Desjardins	2 000 \$	2 300 \$
4440 Fonds de fermeture	313 300 \$	324 300 \$
4450 Contrat d'exploitation	412 100 \$	404 300 \$
4470 Exploitation de la déchetterie	18 200 \$	22 900 \$
4510 Fournitures - Exploitation	1 500 \$	1 500 \$
4540 Taxes municipales	2 250 \$	2 250 \$
4550 Entretien et réparations des bâtiments - Exploitation	15 900 \$	21 800 \$
4570 Entretien de la route d'accès	27 450 \$	27 500 \$
4600 Électricité - Exploitation	60 000 \$	60 000 \$
4660 Articles de nettoyage - Exploitation	150 \$	150 \$
FRAIS DE FINANCEMENT		
4750 Intérêts sur emprunt à long terme	167 750 \$	144 200 \$
4760 Intérêts sur emprunt temporaire (marge de crédit)	7 500 \$	5 000 \$
4770 Frais d'émission d'obligation	12 550 \$	20 000 \$
TOTAL DES DÉPENSES COURANTES	3 052 750 \$	3 169 550 \$
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES & AFFECTATIONS		
4800 Remboursement d'emprunt (capital)	1 278 000 \$	1 311 000 \$
4920 A.I. - Investissements hygiène du milieu	0 \$	0 \$
4980 Affectation - Réserve financière	45 000 \$	48 000 \$
TOTAL DES IMMOBILISATIONS À MÊME LES REVENUS	1 323 000 \$	1 359 000 \$
TOTAL DES DÉPENSES	4 375 750 \$	4 528 550 \$

QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière adopte pour l'année 2017 la politique tarifaire qui suit :

Municipalités	96.00 \$ la tonne
Autres clientes	135.00 \$ la tonne
Animaux morts	2.00 \$ le kg

Adoptée

Copie validée


 Louis Fleury
 Secrétaire-trésorier

Ce 22^e jour de septembre 2016



EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière, tenue le 20 septembre 2016 au siège social, 1114, rue du Pont à Saint-Lambert-de-Lauzon.

RÉSOLUTION NUMÉRO 60-16

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la Loi sur les cités et villes, et de l'article 620.1 du Code municipal, la Régie doit préparer et adopter le programme des dépenses en immobilisations pour les trois (3) années financières subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE la Régie prévoit la construction en 2018, de 2 nouvelles cellules et de divers aménagements, ainsi que le recouvrement final en 2019 de 2 cellules complétées;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Réjean Lamontagne
Appuyé par Brigitte Duchesneau
Et résolu à l'unanimité

QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière adopte le programme triennal d'immobilisations suivant;

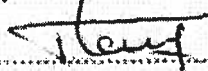
**PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
2017-2018-2019**

Répartition des dépenses selon leur objet et leur coût

PROJET	2017	2018	2019	Financement	
				Autres sources	Règlement d'emprunt
Agrandissement du LET – Construction cellules 13 et 14		2 530 000 \$			2 530 000 \$
Divers aménagements		325 000 \$			325 000 \$
Fermeture des cellules 11 et 12			1 650 000 \$	1 650 000 \$	
	0 \$	2 855 000 \$	1 650 000 \$	1 650 000 \$	2 855 000 \$

Adoptée

Copie vidimée


Louis Fleury
Secrétaire-trésorier

Ce 22^e jour de septembre 2016